

PETITION adressée au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

Projet de parking pour les poids lourds et engins des forains à Bellevue au chemin des Chânets (parcelles 2314, 2324 et 3054):

PAS ICI !

*Bellevue – commune de la rive droite qui a déjà consenti beaucoup d'efforts pour accueillir de nombreux logements et des entreprises ainsi que des infrastructures publiques de portée internationale, nationale, cantonale et régionale (ex : aéroport, autoroute, routes cantonales, déchetterie intercommunale, décharge contrôlée à matériaux inertes, port du Vengeron, zone industrielle et artisanale Valavran II, etc.) - est encore une fois mise à contribution pour réaliser de nouveaux projets **dont ce parking de 40 places pour les poids lourds et engins des forains** ! Opposés à ce projet qui péjorera la qualité de vie des habitants, les signataires de la présente pétition demandent aux autorités compétentes d'agir en tenant compte des arguments ci-après.*

1. Aménagement du territoire

L'emplacement retenu pour réaliser cet équipement n'est pas conforme à celui initialement prévu au *Bois Brûlé* par la loi 10673, votée le 10 juin 2010. En outre, les parcelles propriété de l'Etat de Genève et de la Fédération des Terrains Industriels (FTI) sont encore en zone 5 car la loi (PL 10926 déposé en février 2012) autorisant le déclassement de ce secteur en zone de développement artisanal et industriel (ZDIA) n'a toujours pas été votée, suite à l'opposition de la commune. Par ailleurs, un tel projet devrait normalement faire l'objet d'un plan directeur (PDZIA) en tenant compte d'autres infrastructures de parcage projetées à Bellevue à court et moyen termes (ex : ZIA Valavran II, P+R Tuileries, Champ-du-Château, extension du siège Richemont, réaménagement de la route de Lausanne, port du Vengeron, etc.) ainsi que de la future jonction autoroutière de Versoix prévue dans le plan directeur cantonal 2030.

2. Impacts sur la mobilité

Implanté à mi-chemin entre la jonction autoroutière du Grand-Saconnex et le site de la *Bécassière* à Versoix où résident les forains, ce parking va générer un surcroît de circulation de poids lourds qui s'ajoutera à celle engendrée à proximité par la déchetterie régionale et de la ZIA Valavran II, sur les routes de Bellevue et des communes voisines qui sont déjà fortement saturées aux heures de pointe. En effet, le trafic de camions induit par ce projet s'ajoutera à celui qui sera provoqué, sur la route de Colovrex, par les décharges contrôlées à matériaux inertes de Bellevue et Collex-Bossy. En outre, la sortie sur la route Valavran ainsi que le carrefour de Colovrex ne sont pas adaptés au trafic des véhicules de grandes dimensions. Au demeurant, ce parking, dont les accès sont prévus à la limite d'une zone 20 km/h, est incompatible avec la priorité donnée à la mobilité douce sur le chemin des Chânets. A cet égard, force est de constater que les efforts entrepris par la commune, pour modérer le trafic motorisé, seront compromis par ce parking qui va à l'encontre du but visé !

3. Santé et protection de la population

Situé à proximité de plusieurs villas, ce parking va générer des nuisances supplémentaires - bruit et pollution de l'air – au détriment des habitants de ce secteur dont la qualité de vie est déjà péjorée par les trafics aériens et routiers qu'il conviendrait d'atténuer au lieu de les accentuer! A cela s'ajoutent des risques potentiels (station SIG, gazoduc, autoroute, aéroport), en cas d'accident majeur, qui pourraient mettre en péril les habitants de ce secteur. Considérant qu'un incident de ce type est survenu en septembre 2015 à la station SIG (lequel fut heureusement maîtrisé sans dommage pour la population), il subsiste un risque d'explosion dont il conviendrait de réduire les conséquences au minimum sachant que la présence de camions embarquant beaucoup de carburant ne pourrait que les amplifier!

4. Préservation de l'environnement

Malgré sa forte urbanisation qu'elle s'efforce de maîtriser, la commune de Bellevue - située au carrefour de corridors biologiques d'intérêt régional reliant le lac aux bois et forêts - entend préserver et développer un environnement favorable à la faune et à la flore de part et d'autre de l'autoroute dont l'élargissement (3 voies) est planifié en amont de ce secteur. Ce parking prévu sur un terrain en grande partie arborisé – dont plusieurs arbres répertoriés méritent d'être conservés – prêterait significativement la protection de la nature dans le secteur des Chânets. A cela s'ajoute un risque potentiel de pollution du *Gobé* par infiltration d'eaux souterraines, alors que ce ruisseau vient d'être « renaturé » en amont.

Vu les motifs ci-dessus invoqués ainsi que les arguments développés dans la motion du Conseil municipal de Bellevue qui a été votée à l'unanimité le 10 novembre 2015, **l'implantation de ce parking** doit être reconsidérée par l'Etat en respectant les bases légales et en tenant compte du plan directeur cantonal 2030 ainsi que du plan directeur communal de Bellevue. A cet effet, les signataires de la présente pétition demandent aux autorités compétentes, conformément à la loi sur l'exercice du droit de pétition (A 5 10), d'étudier leurs observations et requêtes légitimes en y donnant une suite favorable.

	NOM ET PRENOM(S)	ADRESSE (Rue + No postal + Localité)	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Le comité de soutien est constitué des personnes suivantes : ADLER Denise, citoyenne, secteur Valavran-Tuileries ; ANKLIN Lucy, citoyenne, secteur Valavran-Tuileries ; CHONG Laurence, conseillère municipale, secteur Valavran-Tuileries ; CLIVAZ-BEETSCHEN Yvette, conseillère municipale, secteur Tuilots ; FAVRE Michel, conseiller municipal, secteur Valavran-Tuileries ; HAUBRECHTS Monique, citoyenne, secteur Chânats ; HURNY Anne-Catherine, conseillère municipale, secteur Pré-des-Fourneaux ; JIMENEZ Ruben, conseiller municipal, secteur Chânats ; MAYOR Karla, citoyenne, secteur Chânats ; O'HALON Daniella, citoyenne, secteur Chânats ; PAIS Marco, conseiller municipal, secteur Roselière ; PASTORE Pierre, résidant, secteur Chânats ; TOZAR Marilyne, conseillère municipale, secteur Valavran-Tuileries ; ZOLFANELI Mariella, conseillère municipale, secteur Tuilots.

Les listes de signatures, même incomplètes, doivent être envoyées à Anne-Catherine HURNY, ch. Pré-des-Fourneaux 15, 1293 Bellevue, **jusqu'au 15 janvier 2018 au plus tard** afin qu'elles puissent être transmises en temps opportun aux autorités compétentes.